

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS REGIONALE MASCULINE 2

Article 1

La Ligue Ile de France organise un championnat « Régional masculine 2 » (RM2).
Ce championnat est qualificatif pour le championnat de « Pré-Nationale Masculine » (PNM).

Article 2 : Associations sportives qualifiées pour la saison en cours

24 associations sportives :

- a- Les Associations sportives descendantes de PNM la saison précédente.
- b- Les Associations sportives maintenues en RM2 compte tenu des descentes de la PNM.
- c- Les Associations sportives issues de la RM3.

Article 3 : Système de l'épreuve

Les 24 Associations sportives sont groupées en deux poules de 12 disputant des rencontres aller-retour.

Poule A	Poule B
RM2	RM2

Toutes les rencontres « aller » doivent être jouées à la fin des rencontres « aller », il en est de même pour les rencontres « retour » sauf accord de la commission sportive régionale (cas des parcours importants en Coupe de France de certaines équipes).

A l'issue de la saison en cours

- les Associations sportives classées 1^{er} de chaque poule se rencontrent pour le titre de champion. Le vainqueur est déclaré **Champion d'Ile de France de Régionale Masculine 2**.

La finale aura lieu chez l'équipe la mieux classée au ranking RM2.

Article 4 : Montées et descentes

Montées :

- Les Associations sportives classées 1^{er}, 2^{ème} de chaque poule accéderont à la division PNM la saison suivante.
- Dans l'éventualité où une association sportive ne pourrait pas accéder à la PNM (Cas d'association sportive déjà représentée en PNM), il sera fait appel à l'association sportive classée 3^{ème} de la poule concernée. Au-delà du troisième, ou en cas de refus, le ranking établi en fin de saison permettra de déterminer quelle sera l'équipe qui retenue en PNM. (art 69 des règlements sportifs de la LIFBB)

Une Association sportive refusant la montée est maintenue dans la division.

Descentes :

- Les Associations sportives classées **de la 9^{ème} à 12^{ème} place** de chaque poule, ou plus en fonction des descentes de la PNM, descendront en championnat RM3 la saison suivante.

Article 5 : Rencontre

Horaire officiel : Samedi 20h30

Dérogations possibles : après 17h le samedi et entre 13h15 et 17h30 le dimanche

Temps de jeu : 4 x 10' / Intervalle entre les quart-temps de 2' et mi-temps de 10' / Prolongation : 5'

Ballon : Taille 7

Feuille : Emarque obligatoire

Salle : Obligatoirement homologué par la FFBB

Ligne à 3 points : 6,75m (ligne pleine)

Joueurs autorisés à jouer

Type de Licence	JC	JC1	JC2	JT	JAS	JE / ON / OH
Nb maximum	10	3*	3*	3*	5	4JE ou 3JE+1OH ou 2JE+2OH ou 3JE+1OH ou 2JE+2OH

* les licences JC1, JC2 et JT ne sont pas cumulutatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause dépasser le nombre de trois.

Joueurs brûlés : si une équipe évolue au niveau supérieur, il faut communiquer avant la première journée de championnat une liste de 5 joueurs brûlés qui évolueront uniquement au niveau supérieur et qui ne pourront pas participer aux rencontre de l'équipe réserve.

Désignations

Arbitres 2 arbitres désignés par le CRO réglé par la caisse de péréquation

Article 6 : Obligations

Statut de l'entraîneur

Néant

Obligations sportives

1 équipe séniors masculine ou 1 équipe U20M ou U17M et 1 autre équipe jeune masculine (U20M à U13M) participant et terminant le championnat dans lequel elles sont engagées.

Charte de l'arbitrage

Réserve